

ÉLISÉE

L'HOMME QUI PROTÉGÉ LA VIE

(2 Rois 8.1-6)

DAVID ROPER

L'histoire d'Élisée et la femme sunamite montre le prophète qui donne la vie, qui la restaure ... et qui la protège. Il donne la vie quand son hôte met au monde un petit garçon ; il restaure la vie en ramenant le garçon de la mort, par la puissance de Dieu. Dans cette leçon, nous le verrons en protecteur de la vie, car Dieu utilisera les paroles et l'influence d'Élisée pour préserver la vie de la femme et son fils.

Ne perdons pas de vue le fait que, dans tout ce récit, c'est plutôt le Seigneur qui donne, qui restaure et qui protège. Élisée est seulement son représentant pour ces manifestations de son pouvoir. Dieu reste toujours la source de toute vie physique. Paul écrivit qu'il "donne à tous la vie, le souffle et toutes choses" (Ac 17.25). Il est également la source de toute vie spirituelle. Jésus souligna le fait qu'il était venu afin que nous ayons "la vie" et que nous l'ayons "en abondance" (Jn 10.10). Tout comme la femme sunamite, nous avons été bénis par "le Dieu vivant" (1 Tm 4.10). Avons-nous accepté les gracieux bienfaits que Dieu nous offre ?

DIEU PROTÈGE CONTRE LA FAMINE (8.1-2)

Plusieurs années s'écoulèrent, pendant lesquelles Élisée et Ghéhazi continuèrent de recevoir l'hospitalité de la femme sunamite. Quelque part pendant cette période, il semble que le vieux mari de la femme

mourut¹.

L'histoire s'ouvre sur une scène où le prophète se trouve encore devant cette servante de Dieu si hospitalière. Il s'est peut-être arrêté en chemin vers le Mont Carmel, ou au retour de celui-ci. Il lui dit : "Lève-toi, va-t'en, toi et ta famille ; séjourne où tu pourras ; car l'Éternel fait venir la famine² : elle vient même sur le pays pour sept ans" (v. 1).

Notons que le prophète parle d'une famine venue de la part de l'Éternel. Il s'agit d'un châtement divin. Le premier commandement de l'alliance de l'Éternel avec son peuple était : "Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face" (Ex 20.3). Il avait averti :

Si (...) vous ne m'écoutez pas, je vous châtierai sept fois plus pour vos péchés. Je briserai l'orgueil de votre force, je rendrai votre ciel comme du fer, et votre terre comme du bronze. Votre force s'épuisera en vain, votre terre ne donnera pas ses productions, et les arbres de la terre ne donneront pas leurs fruits (Lv 26.18-20).

Or, le royaume du nord avait ignoré la loi ainsi que l'avertissement qui l'accompagnait.

Dieu châtie son peuple aussi bien pour l'appeler à la repentance (cf. 1 R 8.35-40) que

¹ Si le mari était toujours en vie, la femme n'aurait pas eu à faire appel au roi concernant la propriété (2 R 8.3, 5). Le fait qu'Élisée parle à la femme pour lui dire d'emmener sa maison hors d'Israël suggère que le mari était mort avant même cette famine.

² Probablement la même que celle mentionnée en 2 Rois 4.38, ce dont nous parlerons dans la prochaine leçon.

pour le punir (cf. Ag 1.9-11). Aux jours d'Élie, il avait envoyé une famine de trois ans et demi (1 R 17.1 ; Jc 5.17) ; à présent, il s'apprêtait à doubler ce temps de famine (comp. Gn 41.27). Élisée, voulant épargner à la femme l'épreuve de cette catastrophe, lui dit donc d'aller vivre ailleurs avec sa famille, jusqu'à ce que la famine soit passée (comp. Rt 1.1, 6).

On pourrait objecter qu'une famine envoyée sur un pays à cause de son idolâtrie ne devrait pas tomber sur des fidèles comme cette femme. Mais nous devons apprendre cette leçon : toute l'humanité est liée (cf. Rm 14.7), de manière à ce que ce qui touche les uns touche les autres. Le monde étant maudit par le péché (Gn 2.17 ; Rm 5.12), tous en subissent les conséquences, les innocents avec les coupables. On pourrait soulever de nombreux exemples, y compris celui des enfants dans un pays de l'ancien bloc soviétique, aujourd'hui porteurs du virus du SIDA pour avoir été vaccinés avec des aiguilles non stérilisées. Élisée encouragea la fuite de la femme et sa famille, précisément dans le but de leur épargner les conséquences des péchés de la nation.

Cela n'a pas dû être facile pour la Sunamite d'obéir à ces instructions. Elle aimait vivre à Sunem, près de sa famille et ses amis (2 R 4.13). De plus, les signes d'une famine ne s'étaient probablement pas encore manifestés : l'herbe était toujours verte, les fleurs bourgeonnaient, les champs produisaient leurs moissons. Déplacer son foyer jusque dans un autre pays serait pour elle un acte de foi. Plus tôt, elle avait eu du mal à accepter les paroles du prophète (2 R 4.16, 28) ; mais à présent elle n'hésita pas. "La femme se leva et agit selon la parole de l'homme de Dieu" (8.2a). Sa foi, renforcée par la tragédie et ses conséquences, la fit agir. Il est vrai que les difficultés peuvent créer en nous ce genre de réaction (cf. Rm 5.3-4 ; Jc 1.3).

"Elle s'en alla, ainsi que sa famille. Elle séjourna sept ans au pays des Philistins" (2 R 8.2b). Or, les Philistins avaient été ennemis du peuple de Dieu (cf. 1 S 4.10 ; 13.5) ; mais à l'époque de cette histoire, Israël était en guerre non avec les Philistins, mais avec Haram, roi de Syrie (2 R 5.2 ; 6.8, 24). La plaine fertile de la Philistie était moins exposée à la famine que les régions montagneuses de l'intérieur. De plus, les citoyens de cette zone pouvaient s'approvisionner depuis la mer.

DIEU PROTÈGE CONTRE LE MAUVAIS TRAITEMENT (8.3-6)

"Au bout des sept ans [à la fin de la famine], la femme revint du pays des Philistins" (v. 3a) pour trouver avec étonnement que quelqu'un vivait dans sa maison et travaillait ses champs. C'étaient peut-être des voisins sans scrupules ou des parents cupides de son mari, ou peut-être même des personnes envoyées après une confiscation par le roi (cf. 1 R 21.15). Les veuves sans défense se font souvent traiter avec mépris (cf. Es 10.2 ; Mt 23.14).

Auparavant, Élisée avait offert de parler au roi en faveur de la femme (2 R 4.13), mais elle avait rejeté cette offre. À présent, elle présenta elle-même sa demande au roi, afin de récupérer ses possessions (v. 4a). Selon Donald Wiseman, "la cour du roi était le lieu de tout appel de droit légal dans les questions de régime foncier"³. Se présenter ainsi devant le roi devait être difficile pour une femme, dont la parole ne portait pas beaucoup de poids à la cour. La Sunamite devait être assez nerveuse en la circonstance.

Il arriva qu'au même moment où la femme entra devant le roi, celui-ci "s'entretenait avec Guéhazi, le jeune serviteur de l'homme de Dieu" (v. 4a), soit parce que le serviteur était en mission pour Élisée, soit parce que le roi, curieux au sujet de l'illustre prophète, l'avait fait venir⁴. Le roi voulait que le serviteur lui raconte "toutes les grandes (choses)" qu'Élisée avait faites (v. 4b).

Les sept années de famine s'étant produites au milieu du règne de Yoram⁵, ce dernier était probablement le roi en question. Mais, le roi à cette époque pouvait aussi être Jéhu⁶. Peu importe le roi, l'importance du passage n'étant pas d'identifier des rois, mais de démontrer la ré-compense que Dieu accorde à la foi et l'obéissance.

Si le roi était Yoram, il connaissait déjà l'histoire d'Élisée secourant son armée dans le désert

³ Donald J. Wiseman, *1 and 2 Kings : An Introduction and Commentary*, Tyndale Old Testament Commentaries (Downers Grove, Ill. : Inter-Varsity Press, 1993), 213.

⁴ Il serait normal que Yoram (s'il s'agit de lui) désire parler plutôt à Ghéhazi qu'à Élisée, quand on considère les relations tendues entre le prophète et le roi (cf. 2 R 3.13-14).

⁵ Selon C. F. Keil et F. Delitzsch, "1 and 2 Kings", *Commentary on the Old Testament*, vol. 3, *1 and 2 Kings, 1 and 2 Chronicles, Ezra, Nehemiah, Esther* (Peabody, Mass. : Hendriksen Publishers, 1989), 333.

⁶ Wiseman, loc. cit.

d'Édom. Il avait entendu parler d'autres merveilles et demandait un récit complet. Ghéhazi, probablement flatté par toute cette attention royale, parla. Je l'imagine en train de décrire l'incident où l'eau était purifiée, celui où le prophète avait fait multiplier l'huile, et même celui où de jeunes voyous furent corrigés pour s'être moqués de la calvitie du prophète. Bien entendu, le clou du spectacle était l'histoire de la résurrection du fils de la Sunamite. Ce genre de miracle ne se faisait pas tous les jours, même pour ceux qui étaient capables de le faire. L'Ancien Testament ne contient que trois récits de résurrection (1 R 17; 2 R 4; 13), dont deux associées à Élisée.

Alors que Ghéhazi était au milieu de son récit saisissant, la femme elle-même et son fils entrèrent dans la salle du trône (2 R 8.5a). Ce n'était pas une coïncidence : Dieu, dans sa providence (Rm 8.28), c'est-à-dire sa provision à travers des lois naturelles, arrangea ainsi les choses pour que le roi soit touché par la femme et sa requête. Combien les voies de l'Éternel sont merveilleuses !

Ghéhazi, surpris, pointa du doigt en disant : "Mon seigneur le roi, voici la femme et voici son fils qu'Élisée a fait revivre" (2 R 8.5b). En somme, il disait : "Demandez-lui vous-même !" Le roi "interrogea" la femme (v. 6a), pour confirmer l'histoire et elle "lui raconta (tout)" (v. 6b), sans doute le bras autour de l'épaule de son précieux fils et un sourire aux lèvres. Elle devait raconter souvent cette histoire.

Le roi fut frappé par la femme et son fils, "des exemples vivants de la protection et de la bénédiction de l'Éternel pour ceux qui obéissaient à la Parole transmises par ses prophètes". Ainsi, le monarque décida d'agir en faveur de cette femme liée à un personnage détenant un tel pouvoir sur la vie et la mort. En fait, il détermina de faire plus que ce qu'elle demandait : "Le roi lui donna un chambellan auquel il dit : Fais restituer tout ce qui appartient à cette femme, avec tous les revenus du champ, depuis le jour où elle a quitté le pays jusqu'à maintenant" (v. 6c).

La femme dut quitter le palais en se réjouis-

sant. Ses propriétés avaient été restituées grâce à sa relation avec Élisée. Nous imaginons qu'à partir de ce moment le prophète fut doublement le bienvenu dans sa maison, et qu'il y passa bien des heures agréables lors de ses passages par le village.

CONCLUSION

Rappelons-nous que, pour nous aussi, Dieu donne, restaure et protège la vie. Nous voyons cela illustré dans trois aspects de la vie physique : Dieu nous donne la vie au moment de notre naissance (cf. Gn 2.7 ; Ac 17.25) ; il la soutient par ses bénédictions et ses bienfaits (Mt 5.45) ; et un jour il rendra un corps aux morts (Jn 5.28-29). Regardons surtout la vie spirituelle :

- Dieu est la source de la vie spirituelle (cf. Jn 17.3). Par sa grâce, ceux qui sont morts dans le péché peuvent revivre en Christ (Ep 2.5).
- Dieu protège la vie spirituelle. Paul écrivit : "Je sais en qui j'ai cru, et je suis persuadé qu'il a la puissance de garder mon dépôt jusqu'à ce Jour-là" (2 Tm 1.12).
- Dieu restaure la vie spirituelle. Quand nous nous repentons de nos péchés et retournons au Père, il nous "rend la joie" de son salut (Ps 51.14).

Dieu veut que nous ayons la vie. Pour cela, il faut saisir son offre généreuse :

- Être baptisés "en Christ" (Rm 6.3 ; Ga 3.26-27) en croyant pénitent (Ac 2.36-38), afin d'avoir une "vie éternelle" en Christ (Rm 6.23).
- Marcher avec le Seigneur "en nouveauté de vie" (Rm 6.4), afin qu'il nous lave continuellement de nos péchés (1 Jn 1.7) et nous fortifie jour après jour (Hé 13.5-6).
- Retourner vers lui quand on s'est égaré (Jc 5.19-20), par la repentance, la confession et la prière (Ac 8.22 ; 1 Jn 1.9), afin qu'il restaure notre âme (cf. Ga 6.1 ; Ps 80.4, 8, 20).

Quand nous savons ce qu'il nous faut faire, nous ne devons pas hésiter. "Si quelqu'un sait faire le bien et ne le fait pas, il commet un péché" (Jc 4.17).

⁷ J. Robert Vannoy, Notes on 2 Kings, *The NIV Study Bible*, ed. Kenneth Barker (Grand Rapids, Mich. : Zondervan Publishing House, 1985), 536.